

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 7 décembre 2021

Délibération n°2021-MAIRIE-048

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de décembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point n°9), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela.

Absents excusés : BONICEL Carole (pouvoir à M RIBIERE Ludovic)

Mme NARDINI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT SUR LA PISTE DFCI E42

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
30/11/2021

Vu le code forestier et notamment son article L134-2 permettant l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité ainsi que pour établir et entretenir des équipements de protection et de surveillance des bois et forêts,

Considérant la nécessité de donner un statut juridique aux pistes DFCI afin de pérenniser les équipements indispensables à la protection des forêts

Considérant les travaux de mise aux normes à réaliser dans le cadre du plan de massif approuvé le 02/04/2004

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'établissement d'une servitude de passage au profit du syndicat mixte Lens Pignèdes sur la piste DFCI n°E42 sur la commune de Montpezat devant faire l'objet de travaux de mise aux normes en application du plan de massif.

Pour copie conforme

le Maire

